

rentrent dans la voie de la justice et de la vérité dont ils se sont éloignés, et y ramènent avec eux le troupeau si misérablement dispersé.

Après cela, nous ne pouvons dissimuler, vénérables frères, que la cause de notre douleur sur la situation des affaires catholiques dans le vaste empire de Russie s'étend bien au-delà. Nous savons combien notre sainte religion y est depuis longtemps accablée d'angoisses. Nous n'avons certainement pas négligé d'appliquer tous les soins de notre sollicitude pastorale à les soulager, et nous n'épargnerons rien à l'avenir auprès du puissant empereur, espérant encore que dans son équité et dans son esprit élevé il recevra avec bienveillance nos vœux et nos demandes. Pour arriver à cette fin, approchons-nous avec confiance du trône de grâce, priant tous ensemble le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qu'il regarde avec bonté son héritage, qu'il console par un secours opportun l'Eglise son épouse, qui pleure amèrement la perte de ses enfants, et qu'il accorde dans sa clemence une sérénité longtemps désirée au milieu de tant d'adversités.

— Les arrestations qui ont eu lieu, par suite des menées du parti bonapartiste, ont été si nombreuses, que pour pouvoir loger toutes les personnes dont la police a cru devoir s'assurer, on a dû transférer de la Conciergerie dans une autre maison de détention, toutes les femmes qui s'y trouvaient. Il est très probable que la plupart des personnes qui sont en ce moment sous la main de la justice, ne tarderont pas à être relâchées; car nous ne saurions croire qu'il y ait en France beaucoup de gens assez insensés pour conspuer en faveur de M. Louis Bonaparte.

— M. Durand, éditeur du journal le *Capitole*, et le marquis de *Crouy Channel*, arrêtés tous deux comme agents du prince Louis et complices de ses prétendus complots, ont été interrogés, et leurs papiers ont été saisis. Cette saisie a fait tomber entre les mains de la police, des lettres du prince Louis qui établiraient que, s'il y a eu un complot et machination, c'est contre ses ordres et son aveu. Cette découverte est une bonne fortune, et une sorte de réhabilitation morale, pour le prétendu napoléonien, dont l'opinion publique frémissait sévèrement la folie et les coupables prétentions. M. de Persigny, secrétaire du Prince, a, du reste, adressé aux journaux de Londres et de Paris la lettre suivante, qui ôte toute vraisemblance à la prétendue visite faite inconnu par le Prince aux Parisiens :

« Monsieur,

« Le prince Napoléon Louis, perdant patience devant les absurdes rapports qui circulent à son égard, m'a ordonné de vous écrire pour les démentir.

« Comme le Prince n'est pas homme à désavouer aucune des choses qu'il puisse faire, il ne nie pas qu'il ait écrit occasionnellement à M. de Crouy Channel. Mais si le gouvernement français a entre ses mains les lettres originales du Prince, il doit y avoir trouvé la preuve que le neveu de Napoléon s'est toujours prononcé de la manière la plus formelle, contre l'organisation d'aucune émeute; qu'il n'a jamais autorisé personne à distribuer de l'argent parmi le peuple; et qu'enfin il déteste et méprise l'insigne, parce qu'il n'en résulte jamais que malheur pour ceux qui ont recours à elle.

« Il y a plus, monsieur; dans une des lettres qui sont probablement entre les mains de la police, se trouve cette phrase, qui peut servir de réponse à toutes les accusations: "Je n'emploierai jamais, pour l'accomplissement de mes desseins, aucune pratique que je ne puisse avouer avec honneur dans toutes les circonstances de ma vie."

« Permettez-moi, monsieur, en finissant de remarquer qu'il est peu de personnes, dans la position du prince, qui puissent reconnaître et avouer ainsi publiquement ce qu'il a dit ou écrit dans une correspondance confidentielle de sa nature.

« Heureux d'être, dans cette circonstance, l'organe de celui à qui je suis fier d'avoir voué ma vie, je vous renouvelle l'assurance, etc.

« VIC. DE PERSIGNY. »

— Deux personnages considérables du parti légitimiste sont morts depuis quelque temps. Le premier est M. le duc de Blacas, qui a suivi la branle au sein de son exil et qui s'était attaché à M. le duc de Bordeaux en qualité de gouverneur; le second est M. le cardinal de Latil, qui n'avait pas poussé aussi loin que M. de Blacas la fidélité; mais qui, quoique resté en France, n'en était pas moins demeuré l'un des partisans les plus dévoués de la famille exilée, et le représentant des principes d'absolutisme qui, au dire même des amis éclairés de la restauration, ont perdu le gouvernement des Bourbons aînés. La mort de M. de Blacas et de Latil a donc fait disparaître un grand embarras pour les hommes intelligents du parti légitimiste, qui ont compris, depuis quelque temps, que ce parti n'avait de chances de se reconstituer et de résister un peu d'influence qu'en se mettant à la tête des idées progressives et libérales. M. de Blacas appartenait à l'émigration de Coblenz, comédie fort sentimentale qu'on ne peut plus rejouer aujourd'hui; M. de Latil, ce vieux Clergé national, qui ne veut pas faire sa paix avec le siècle et lui pardonner sa civilisation qui va chaque jour croissant. Ces deux hommes étaient donc un obstacle à l'accomplissement de certains projets, dont la pensée a été depuis long-temps développée dans les colonnes de la Gazette de France.

Depuis la mort de M. de Blacas et de Latil, une réunion de trois sommités du parti légitimiste a eu lieu à Paris; dans cette réunion, qui se composait de MM. de Villèle, Ravez et Corbière, toutes les grandes questions politiques qui se rattachent à la constitution du pouvoir en France, à son organisation et à sa marche, ont été longuement débattues; M. Corbière, n'ayant pu tomber d'accord avec ses amis, sur le rôle que devaient jouer les chambres dans le gouvernement, et demandant qu'elles fussent beaucoup plus consultatives que représentatives, ce que n'admettaient pas MM. de Villèle et Ravez, a fait secession.

Le parti légitimiste régénéré aura donc pour chefs-déformis MM. de Villèle et Ravez, qui ont beaucoup à faire s'ils veulent qu'on leur pardonne jamais la lutte acharnée et aveugle qu'ils ont, pendant quinze ans, soutenue contre le libéralisme. Toute fois, il paraît qu'ils sont bien décidés à marcher dans cette voie, et déjà une démarche faite en leur nom, la semaine dernière, auprès d'un des hommes les plus importants du parti national, indique de leur part le vif désir de rentrer à l'opinion légitimiste quelques principes de force et de popularité.

La semaine dernière, un journaliste-prometteur est allé trouver un personnage que nous ne nommerons pas, et après l'avoir longuement entretenu des changements que la mort de MM. de Blacas et de Latil devait apporter dans la position politique de son parti, aussi bien que de la résolution de MM. Ravez et de Villèle, d'adopter toutes les idées du parti démocratique, moins la base électorale que réclame ce parti, il lui a parlé du duc de Bordeaux.

« M. le duc de Bordeaux, lui a-t-il dit, s'est très bien défini par ses paroles, mais prononçait d'une manière: "Je n'ai pas de parti, moi." Ce jeune prince ne s'entend ni avec sa famille, ni avec son entourage. Las de voir M. de Metternich lui imposer son influence, il s'est soulevé, et c'est pour cela qu'il s'est enfui à Rome. Henri de Bourbon est bien avec la cour de Russie, et il nous obtiendrait l'alliance de cette nation, si de Nicolas la promesse d'épouser une de ses filles, et depuis long-

temps déjà le mariage aurait été décidé, si ce fanatique de Charles X, (c'était un prêtre qui parlait) n'avait exigé comme condition formelle de son consentement, que la femme de son petit-fils se convertirait à la religion catholique."

Et à la suite de ces paroles, l'interlocuteur légitimiste faisait ressortir tous les avantages qui pourraient résulter pour la France d'une alliance avec la Russie. De cette question, on passa à celle de la réforme électorale, et au nom de MM. de Villèle et Ravez, le principe posé par le comte de l'extrême gauche, fut hautement accepté. Il manquait une conclusion à cette longue et importante conversation: on demanda si le parti démocratique, en s'embarassant de sa mauvaise queue, comme le parti légitimiste le faisait de la sienne, voulait accepter pour symbole Henri V, et profiter des dispositions qui portent ce jeune prince vers les idées libérales les plus avancées.

Une semblable proposition devant mettre un terme à la conversation à la personne à qui elle était faite, et qui, du reste, avait écouté avec toute la bienveillance qui lui est propre, le comte de MM. de Ravez et Villèle, déclara que jamais le parti à la tête duquel il marchait, ne pouvait reconnaître M. le duc de Bordeaux, et qu'il ne pouvait se trouver d'accord avec l'opinion légitimiste que sur une seule des questions qui venaient d'être passées en revue, celle de la réforme électorale.

Nous avons cru que les détails qu'on vient de lire pouvaient offrir de l'intérêt, et c'est pour cela que nous les avons présentés avec quelques développements. La nouvelle de la reconstitution du parti légitimiste sur des bases libérales, et ayant pour chef MM. de Villèle et Ravez, a d'ailleurs fait assez de sensation dans le monde officiel pour que nous ayons donné une mention particulière à un événement qui a bien son importance et sa signification.

— On parle en Irlande, nous ne savons sur quel fondement, de la démission du célèbre O'Connell, comme membre du parlement. Une lettre particulière parue de sa prochaine promotion à la pairie. Nous n'avons pas besoin de dire que cette nouvelle est tout-à-fait invraisemblable; dans la position du cabinet vis-à-vis la Chambre des lords, l'acte le plus hostile qu'il pût se permettre contre elle, serait la promotion du grand agitateur, l'ennemi le plus ardent des *monies* de la Chambre haute, comme il les a désignés cent fois dans ses harangues. Quant à la démission d'O'Connell comme député, rien dans les faits connus ne laissait pressentir un semblable événement.

— La mort du Roi de Danemark est confirmée. Il avait nom Frédéric VI, et était fils de Christian VII, et de la pauvre *Caroline Mathilde*, princesse d'Angleterre, qui fut dépouillée de la couronne et exilée, sous l'accusation d'adultère commis avec le fameux ministre-médecin *Struensee*. Tout le monde connaît cette romantique et dramatique histoire, qui a fourni, il y a peu de temps, à deux écrivains français, MM. Fournier et Arnould, le sujet d'un roman historique des plus remarquables. On sait que Struensee, simple médecin, appelé auprès du roi Christian VII, faible et maladif prince, que sa propre mère envenimait pour porter de fait à son trône, et dont elle ne lui laissait que le titre; on sait, dis-je, que Struensee renversa par son influence naissante l'influence enracinée de la reine-mère, qu'il devint premier ministre, le réformateur du Danemark, l'amant de la Reine, et, dit-on même, le père de son enfant, c'est-à-dire du roi qui vient de mourir. Brillante et romanesque carrière qui, pour l'infortunée Mathilde, aboutit à toutes les douleurs de la déchéance et de l'exil; et pour le pauvre Struensee, à l'échafaud.

ETATS-UNIS.

De l'Indicateur.

Le Sloop Improvement.

A Propos du Lexington.

S'il faut en croire un journal américain, le *Sun*, l'incendie du Lexington vient de révéler l'acte le plus vil, le plus capable de soulever l'indignation publique, qu'il soit possible de lire dans les annales des désastres maritimes. Nous n'en sommes pas y croire, car alors tout citoyen aurait le droit de faire justice d'une lâcheté aussi insigne, fruit d'un calcul qui fait mériter, et d'une cupidité sans exemple. Voici à la lettre ce que dit le *Sun*: Vendredi soir, le capitaine Comstock a expédié à New-York une lettre dans laquelle il dit que le capitaine WILLIAM TERRILL, du sloop *Improvement*, se trouvait avec son navire à une distance de quatre ou cinq milles du Lexington, lorsque ce steambot commença à brûler; si le capitaine TERRILL, ajoute-t-il, était allé immédiatement au secours du Lexington, il aurait pu sauver une grande quantité de monde.

L'excuse que donne le capitaine TERRILL, c'est qu'en se dérangeant, il aurait perdu la marée pour se rendre à sa destination; il ne s'est donc pas arrêté, et a laissé périr de la mort la plus affreuse plus de cent personnes!

Nous nous abstenons de faire aucune réflexion à ce sujet; tout ce que nous pourrions dire ne servirait qu'à affaiblir l'indignation que chacun ressentira à la lecture de cet atroce calcul.

Les cadavres que le steambot *Calcutan* a rapportés du lieu du désastre sont tous gâtés et couverts de gaces; plusieurs sont horriblement mutilés.

— Un journal de Natchitoches dit que la ville est infestée de voleurs et d'incendiaires.

— La gabelle anglaise *S. Knuck*, a emmené le 4 décembre, à Montegobay, le brick *Ulysse*, portugais, *Ulysse*, ayant à bord 526 esclaves, qu'elle a capturés près des îles de Rives, après une chasse de 12 heures. Le capitaine est parvenu à s'échapper, apportant avec lui 8,000 piastres.

QUEBEC :

MERCREDI, 29 JANVIER, 1840.

— La salle de ce matin n'a pas attendu la nouvelle de l'arrivée du *British Queen* qui était attendu d'heure en d'heure à New-York aux dernières dates. Le *N. Y. Herald* du 22 remarque qu'il y avait déjà près de 21 jours que ce vaisseau était parti de Londres, et 20 de Portsmouth. On commençait à craindre quelque accident.

Le Dr. ROBERT NELSON a été nommé à une chaire de Professeur dans le *Medical School* de Castleton, Vermont.

En cette ville, le 28 du courant, à l'âge de sept mois, après une maladie de quatre jours, Marie Julie Clothilde, troisième fille de Sieur F. E. Garant, marchand pelletier.

REQUETES CONTRE L'UNION

ET POUR LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION DE 1791.

LES personnes qui désirent signer ces Pétitions en trouvant des copies déposées chez les Messieurs suivants dans la Cité de Québec :—

HAUTE-VILLE.

Nous des personnes chargées de procurer des signatures, Jos. Pettit-clerc, père, Jos. Légaré, fils, R. E. Caron, L. Fiset, T. C. Aylwin, Dr. Nault, Fd. Dugal, L. Huot, J. C. Turgeon, M. Borne et T. Bail-largé.

BASSE-VILLE.

P. Pelletier, } W. O'Brien, F. X. Méthot, P. Daly, E. Glackemeyer, } F. Buteau et Jos. Marmette.

FAUBOURG ST. ROCH.

J. J. Nesbitt, } Dr. Rousseau, Gaspard Garneau, G. Guay, } F. X. Paradis, P. Allard, L. Mathieu, C. Chamberland, Jos. Lauré, Et. Légaré, N. P. } Dr. Nault, Jean Tourangeau, Laurent Lémieux, Jos. G. Tourangeau, F. L. Dr. Bardy, } Gauthier.

FAUBOURG ST. JEAN.

Dr. Séguin, R. McDonald, B. J. B. Villeneuve, } Vohl, L. Chevrette, Jos. Dumont, P. Tourangeau, } P. Drolet, O. Côté, O. Lépine.

Les Messieurs dont les noms sont vis-à-vis de ceux chez lesquels les requêtes sont déposées ont été priés de vouloir bien contribuer à procurer des signatures.

ED. GLACKEMEYER, Secr.

Québec, 29 Janvier.

Le *Herald* de Montréal a recouru à un mode de raisonnement fort commode pour lui, dans la thèse qu'il a soulevée au sujet des remises d'especes qu'il prétend avoir été faites par le Séminaire de Montréal à Baltimore et à Paris. De ce que nous ne pouvons nier, son avancé, il tient sa thèse pour établie. Le *Herald* doit savoir que c'est à lui à produire des preuves et non à nous, qui n'alléguons rien. En disant que nous ne pouvions ajouter foi à son allégué, nous sommes le *Herald* de donner ses preuves, et nous le faisons non pas comme un disputeur de mauvaise foi, qui nie ce qu'il sait exister, mais comme un homme qui désire connaître la vérité; car nous sommes prêt à réprover l'envoyé hors du pays de deniers qui appartiennent au pays, si le *Herald* a dit vrai, et s'il manque à faire sa preuve il doit passer pour un calomniateur éhonté.

On lit ce qui suit dans un Journal Américain au sujet des craintes exprimées par M. Buchanan, dans le Congrès des Etats-Unis, sur l'issue de l'affaire des Frontières :—

« Nous avions espéré, bien plus, nous espérons encore mieux. Nous ne pouvons nous persuader que la dispute sur ce point puisse être portée à des extrémités entre deux nations qui ont l'une pour l'autre autant de bienveillance qu'il en existe réellement aujourd'hui entre les peuples et les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

« Il en a été assez dit dans la courte discussion de samedi, par tous les messieurs qui y ont pris part, pour éveiller l'attention publique, qui, dans cette partie du pays au moins, a été profondément reformée à l'égard de toute cette affaire depuis qu'on s'est assuré que l'effet de l'accord entre M. Forsyth et M. Fox était d'empêcher, pour un temps au moins, l'effusion de sang entre les habitants de la frontière de par et d'autre.

« Nous avouons que nous avons été surpris du caractère rétrograde des remarques faites dans le sénat vendredi dernier, par M. Buchanan et d'autres, sur la question de la frontière de Maine. M. Buchanan est le président du comité du sénat pour les relations étrangères, et une considération attentive est justement due à tout ce qui vient de lui au sujet de ces relations. Nous sommes peints d'apprendre de sa bouche que l'on appréhende de difficultés sérieuses avec le gouvernement anglais avant la conclusion de la controverse concernant les limites. Nous sommes fâchés, nous le répétons, d'entendre cela de sa bouche, persuadés que nous sommes que l'honorable sénateur ne le dirait pas s'il ne le croyait pas. »

PECHERIES.—La Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse s'occupe des moyens de protéger les pêcheries du Golfe contre les empiétements des armateurs Américains, et elle va demander le concours des autres Provinces intéressées dans la pêche et l'adoption de mesures énergiques.

La Compagnie d'Assurance Maritime du Nouveau-Brunswick, qui n'est en opération que depuis trois ans, vient de déclarer un dividende semi-annuel de quarante pour cent, ce qu'on regarde comme un profit presque inouï dans une pareille entreprise. Elle a cependant, depuis son établissement, payé des pertes au montant de £30,000.

Un correspondant du *Morning Courier* de Montréal, se disant actionnaire dans la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, se plaint que cette Compagnie ne publie point un état de ses affaires, en annonçant qu'elle n'a encore payé aucun dividende.

Les propriétés de M. Chs. Cazenou ont été vendues ce matin par le Shérif. Le lot No. 1 a été adjugé à M. Fes. Vallée, pour la somme de £230; ce lot est situé vis-à-vis du Parc du Roi. Le terrain seul avait coûté £250. Le lot No. 2, pignnant le lot, a été adjugé à M. Germain Dubois pour la somme de £36. Le lot No. 3 n'a pas été vendu, et le lot No. 4, rue Ste. Marguerite, a été vendu £48 à M. Dérousselle. Le No. 5, constitué de £300, a été vendu £300, à Mme Lamotte.

Le *Mercury* d'hier contient la notice de convocation de l'Assemblée des "Sujets Bretons et Irlandais" contre le rétablissement de la Constitution. Tout le ban et arrière-ban du parti a été mis en requête; la notice est accompagnée de 300 à 1000 signatures, de gens connus et inconnus, jeunes, vieux, &c.

M. JAMES DINNING réclame dans le *Mercury* d'hier contre l'insertion de son nom parmi ceux qui ont approuvés les résolutions contre l'Union. On nous informe que M. Dinning vint à l'Assemblée à laquelle les résolutions furent passées, et comme il ne jugea pas à propos de déclarer alors son dissentiment, on a dû croire qu'il concourait aux résolutions en question.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU

AVIS est par le présent donné qu'il se tiendra une Assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie, à ce Bureau, le LUNDI 3 Février prochain à UNE heure F. M. à laquelle sera soumis le rapport du Comité auquel réfère la question des Réglemens. Par Ordre.

Bureau de l'Assurance de Québec } S. WRIGHT }
20 Janvier 1840 } Secrétaire.

COLLEGE MEDICAL DE VERMONT. WOODSTOCK, VT.

LE COURS ANNUEL prochain de Lectures dans cette Institution commencera le SECOND JEUDE de MARS prochain et continuera TREIZE SEMAINES.

DAVID PALMER, M. D.
CHIMIE ET MATIERE MEDICALE.
HENRY H. CHILDS, M. D.
THEORIE ET PRATIQUE DE LA MEDICINE ET DE L'ART OBSTETRIQUE.
ROBERT WATTS, JR. M. D.
ANATOMIE GENERALE ET SPECIALE ET PHYSIOLOGIE.
GILMAN KIMBALL, M. D.
PRINCIPES ET PRATIQUE DE LA CHIRURGIE.
HON. JACOB COLLAMER, A. M.
JURISPRUDENCE MEDICALE.
ROBERT WATTS, JR. M. D.
ANATOMIE PATHOLOGIQUE.
SAMUEL W. THAYER, JR. M. D.
DEMONSTRATEUR DE L'ANATOMIE.
N. WILLIAMS, Secr.

WOODSTOCK, 4 Janvier 1840.

AVIS PUBLIC.

JEUDI, le 30 du courant à une heure après midi, il sera procédé à la Vente de certains effets mobiliers dépendant de la succession de feu E. F. Robitaille, en son vivant, Ecuyer, Avocat, en la maison qu'il occupait en la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Ursule, par le Notaire soussigné qui a dressé un inventaire des susdits effets, dans lequel inventaire est insérée, pour la satisfaction des créanciers, une liste des effets mobiliers de la dite succession qui ont déjà été vendus sans inventaire préalable.

JOS. LAURIN, Notaire.

Québec, 27 janvier 1840.

PERDU PIASTRES DE RECOMPENSE.

PERDU Samedi l'après-midi, entre le Cimetière Protestant et le Mont Plaisant, chemin Ste. Foy—Un Grand Voile noir de dentelle carré. Quiconque le rapportera à ce Bureau recevra la récompense ci-dessus. 27 Janvier 1840.

LIGNE DE DILIGENCES D'HIVER ENTRE QUEBEC ET MONREAL.

JOURS DE DEPART —

LES LUNDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

LE TRAJET EN DEUX JOURS.

VOITURES ROUGES.

LES Propriétaires demandent à présenter leurs meilleurs remerciements au public pour la préférence marquée qu'a eue cette Ligne d'hiver dernier. Leurs arrangements de cette saison prouvent un égal désir de leur part de mériter la continuation de l'encouragement d'un public clairvoyant par l'usage qu'ils font de la supériorité de leurs Chevaux, et le soin qu'ils ont mis à choisir de Conducteurs soigneux. Des voitures Extra, aux taux ordinaires, seront prêtes en tout temps. Les Voitures régulières partiront des deux Cités aussitôt que les chemins le permettront. Elles se rencontreront à l'HOTEL D'OSTROM, aux Trois-Rivières, le même jour, et arriveront à leur destination le jour suivant.

(S. HOUGH, Québec, W. ROBINSON, Montréal, FRS. HAMELIN, Deschambault, HOTEL D'OSTROM, T. RIVIÈRES, S. GIROUX, Bethier, Québec, 13 Décembre 1839.

MERVEILLEUX !!

Un fait étonnant! Le Liniment a été maintes fois employé dans quelques milliers de cas, et on n'en peut trouver un seul où il ait failli. Il guérit tous et chaque cas d'Hémorrhoides. Sans un pareil résultat, point de paiement. S'adresser à

JOHN MUSSON, Agent pour Québec. SIMS & BOWLES, Et BEGG & URQUHART.

ATTENTION.—Il n'y a de vrai que celui qui porte la signature écrite de Comstock & Co.

GARE A L'IMPOSITION.

Il a été fait une vente tentative d'imite Liniment de Hays, et contre le droit d'inventeur et autres des propriétaires. N'achetez jamais le Liniment de Hays à moins qu'il n'ait une riche gravure pour enveloppe, et a signature écrite, car il rappelle-vous bien, de Comstock & Co., toutes les autres seront des impositions. Quiconque vendra aucun autre article, sous le nom de Liniment de Hays, en gros ou en détail, sera poursuivi pour violation du droit d'inventeur. Le serment de M. Hays se trouve copié sur notre enveloppe extérieure certifiant que personne autre ne connaît aucun des ingrédients ou parties essentielles de ce Liniment—et qu'il ne révélera pas le secret d'ici à vingt ans.

CHEVEUX HUMAINS.

On voit que les cheveux s'éclaircissent rien ne peut-être plus absurde que l'usage de huiles, grasses ou d'aucune matière grasse. Il n'y a que la plus grossière ignorance qui puisse recommander l'application, attendu qu'elles hâtent la chute des cheveux, en augmentant le réchauffement de la peau. Où la peau est dure, sèche ou contractée, et où les petits vaisseaux sanguins qui portent la nourriture à la bulbe sont obstrués, alors les huiles &c. peuvent être bonnes, attendu qu'elles tendent à réchauffer la peau; mais seules, elles ne servent à rien. Il faut qu'il y ait un stimulant pour faire sortir les vaisseaux de leur torpeur, et activer le cours du sang. Extrait du *Traité de Clichégh* sur les Cheveux.

Le BAUME de COLOMBIE est la seule préparation qui puisse avoir cet effet, étant entièrement exempt de toute substance huileuse.

UN CAS SUR CE POINT.

J'avais malheureusement perdu tout perdu mes cheveux sur le front de la tête, lorsque je commençai à faire usage du Baume de Colombie, et après en avoir employé deux bouteilles j'ai vu ma tête se couvrir d'une belleousse de Cheveux. J'étais aussi devenu tout-à-fait gris, mais j'ai fait arracher tous les cheveux gris, et ils ont repoussé, comme dit le Baume, de leur couleur naturelle. Si quelque un doute de ce fait, qu'il vienne me voir et voir. J'achetai le Baume de Comstock & Co., 2 Fletcher Street.

A. RINDGE, No. 9, Contues Shp, Agent de la Ligue du Détroit, New-York 9 Novembre 1838.

GARE AUX CONTREFAÇONS.

Regardez attentivement la riche enveloppe, pour y voir le nom de L. S. Comstock. Faites attention! car tout ce qui ne porte pas ce nom est contrefait.

A vendre par JOHN MUSSON, Agent pour Québec, et par SIMS & BOWLES, Et BEGG & URQUHART.

LOUER—LA MAISON située rue Lamontagne, ci-devant occupée, depuis 15 ans, par M. REIFFENSTEIN. Possession au 1er mai prochain.

ANT. A. PARENT, Notaire.

Québec, 10 Janvier 1840.

BAUME DE COLOMBIE D'OLDRIDGE POUR LES CHEVEUX.

Ses qualités vraies sont comme suit :—

- 1.—Pour tenir la tête des enfants exempte de teigne et empêcher la croissance trop forte des cheveux.
- 2.—Pour les dames après leur accouchement, rétablir la peau dans sa première force et fermeté, et empêcher les cheveux de tomber.
- 3.—Pour toute personne qui relève d'aucune faiblesse, le même effet est ressenti.
- 4.—Si on en fait usage dans l'enfance jusqu'à ce qu'il soit produit une forte croissance, on peut en faisant attention s'en trouver bien pour jusqu'à la fin de ses jours.
- 5.—Il exempte la tête de la crasse, nettoie les racines, donne la santé et la vigueur à la circulation, et ramène les cheveux de changer de couleur ou de devenir gris.
- 6.—Il fait friser admirablement les cheveux lorsqu'on s'en sert avant de se coucher.

Aucune dame ne devant faire toilette sans s'en servir.

7.—Les enfants qui de manière ou d'autre ont contracté de la scrofule dans la tête, en sont immédiatement et parfaitement guéris en en faisant usage. Il est infaillible. A vendre par presque tous les magasins de droguistes. S'adresser à BEGG & URQUHART, J. J. SIMS, et JOHN MUSSON Québec.

Le ci-devant Maire de Philadelphie a certifié sous le sceau de la Cité du extracté des divers Ecclésiastiques, Médecins et Messieurs de haut rang qui déclarent positivement sous leurs propres seings (qu'on peut voir sur nos étiquettes mentionnées ci-dessus) que le Baume de Colombie est non seulement un préservatif certain, mais positivement un restauratif des cheveux humains; ainsi, un curatif sûr des Dartres à la tête. Qui disparaît, ou qui restaure cheveux

Le Dr. ROBERT NELSON a été nommé à une chaire de Professeur dans le *Medical School* de Castleton, Vermont.

En cette ville, le 28 du courant, à l'âge de sept mois, après une maladie de quatre jours, Marie Julie Clothilde, troisième fille de Sieur F. E. Garant, marchand pelletier.

REQUETES CONTRE L'UNION

ET POUR LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION DE 1791.

LES personnes qui désirent signer ces Pétitions en trouvant des copies déposées chez les Messieurs suivants dans la Cité de Québec :—

HAUTE-VILLE.

Nous des personnes chargées de procurer des signatures, Jos. Pettit-clerc, père, Jos. Légaré, fils, R. E. Caron, L. Fiset, T. C. Aylwin, Dr. Nault, Fd. Dugal, L. Huot, J. C. Turgeon, M. Borne et T. Bail-largé.

BASSE-VILLE.

P. Pelletier, } W. O'Brien, F. X. Méthot, P. Daly, E. Glackemeyer, } F. Buteau et Jos. Marmette.

FAUBOURG ST. ROCH.

J. J. Nesbitt, } Dr. Rousseau, Gaspard Garneau, G. Guay, } F. X. Paradis, P. Allard, L. Mathieu, C. Chamberland, Jos. Lauré, Et. Légaré, N. P. } Dr. Nault, Jean Tourangeau, Laurent Lémieux, Jos. G. Tourangeau, F. L. Dr. Bardy, } Gauthier.

FAUBOURG ST. JEAN.

Dr. Séguin, R. McDonald, B. J. B. Villeneuve, } Vohl, L. Chevrette, Jos. Dumont, P. Tourangeau, } P. Drolet, O. Côté, O. Lépine.

Les Messieurs dont les noms sont vis-à-vis de ceux chez lesquels les requêtes sont déposées ont été priés de vouloir bien contribuer à procurer des signatures.

ED. GLACKEMEYER, Secr.

Québec, 29 Janvier.

Le *Herald* de Montréal a recouru à un mode de raisonnement fort commode pour lui, dans la thèse qu'il a soulevée au sujet des remises d'especes qu'il prétend avoir été faites par le Séminaire de Montréal à Baltimore et à Paris. De ce que nous ne pouvons nier, son avancé, il tient sa thèse pour établie. Le *Herald* doit savoir que c'est à lui à produire des preuves et non à nous, qui n'alléguons rien. En disant que nous ne pouvions ajouter foi à son allégué, nous sommes le *Herald* de donner ses preuves, et nous le faisons non pas comme un disputeur de mauvaise foi, qui nie ce qu'il sait exister, mais comme un homme qui désire connaître la vérité; car nous sommes prêt à réprover l'envoyé hors du pays de deniers qui appartiennent au pays, si le *Herald* a dit vrai, et s'il manque à faire sa preuve il doit passer pour un calomniateur éhonté.

On lit ce qui suit dans un Journal Américain au sujet des craintes exprimées par M. Buchanan, dans le Congrès des Etats-Unis, sur l'issue de l'affaire des Frontières :—

« Nous avions espéré, bien plus, nous espérons encore mieux. Nous ne pouvons nous persuader que la dispute sur ce point puisse être portée à des extrémités entre deux nations qui ont l'une pour l'autre autant de bienveillance qu'il en existe réellement aujourd'hui entre les peuples et les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

« Il en a été assez dit dans la courte discussion de samedi, par tous les messieurs qui y ont pris part, pour éveiller l'attention publique, qui, dans cette partie du pays au moins, a été profondément reformée à l'égard de toute cette affaire depuis qu'on s'est assuré que l'effet de l'accord entre M. Forsyth et M. Fox était d'empêcher, pour un temps au moins, l'effusion de sang entre les habitants de la frontière de par et d'autre.

« Nous avouons que nous avons été surpris du caractère rétrograde des remarques faites dans le sénat vendredi dernier, par M. Buchanan et d'autres, sur la question de la frontière de Maine. M. Buchanan est le président du comité du sénat pour les relations étrangères, et une considération attentive est justement due à tout ce qui vient de lui au sujet de ces relations. Nous sommes peints d'apprendre de sa bouche que l'on appréhende de difficultés sérieuses avec le gouvernement anglais avant la conclusion de la controverse concernant les limites. Nous sommes fâchés, nous le répétons, d'entendre cela de sa bouche, persuadés que nous sommes que l'honorable sénateur ne le dirait pas s'il ne le croyait pas. »

PECHERIES.—La Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse s'occupe des moyens de protéger les pêcheries du Golfe contre les empiétements des armateurs Américains, et elle va demander le concours des autres Provinces intéressées dans la pêche et l'adoption de mesures énergiques.

La Compagnie d'Assurance Maritime du Nouveau-Brunswick, qui n'est en opération que depuis trois ans, vient de déclarer un dividende semi-annuel de quarante pour cent, ce qu'on regarde comme un profit presque inouï dans une pareille entreprise. Elle a cependant, depuis son établissement, payé des pertes au montant de £30,000.

Un correspondant du *Morning Courier* de Montréal, se disant actionnaire dans la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, se plaint que cette Compagnie ne publie point un état de ses affaires, en annonçant qu'elle n'a encore payé aucun dividende.

Les propriétés de M. Chs. Cazenou ont été vendues ce matin par le Shérif. Le lot No. 1 a été adjugé à M. Fes. Vallée, pour la somme de £230; ce lot est situé vis-à-vis du Parc du Roi. Le terrain seul avait coûté £250. Le lot No. 2, pignnant le lot, a été adjugé à M. Germain Dubois pour la somme de £36. Le lot No. 3 n'a pas été vendu, et le lot No. 4, rue Ste. Marguerite, a été vendu £48 à M. Dérousselle. Le No. 5, constitué de £300, a été vendu £300, à Mme Lamotte.

Le *Mercury* d'hier contient la notice de convocation de l'Assemblée des "Sujets Bretons et Irlandais" contre le rétablissement de la Constitution. Tout le ban et arrière-ban du parti a été mis en requête; la notice est accompagnée de 300 à 1000 signatures, de gens connus et inconnus, jeunes, vieux, &c.

M. JAMES DINNING réclame dans le *Mercury* d'hier contre l'insertion de son nom parmi ceux qui ont approuvés les résolutions contre l'Union. On nous informe que M. Dinning vint à l'Assemblée à laquelle les résolutions furent passées, et comme il ne jugea pas à propos de déclarer alors son dissentiment, on a dû croire qu'il concourait aux résolutions en question.